



Le pagne du musulman doit arriver à mi-mollet. Cependant, il n'y a pas de gêne, ou pas de mal, à ce qu'il soit entre le mi-mollet et les chevilles. Par contre, tout ce qui se trouve au-dessous des chevilles est voué au Feu. Quant à celui qui laisse traîner son pagne par arrogance, Allah ne le regardera pas.

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « La partie du pagne qui se trouve sous les chevilles est vouée au Feu. » Et Abû Sa'îd Al-Khudrî (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Le pagne du musulman doit arriver à mi-mollet. Cependant, il n'y a pas de gêne, ou pas de mal, à ce qu'il soit entre le mi-mollet et les chevilles. Par contre, tout ce qui se trouve au-dessous des chevilles est voué au Feu. Quant à celui qui laisse traîner son pagne par arrogance, Allah ne le regardera pas. »

[Authentique dans ses deux versions] [Rapporté par Ibn Mâjah - Rapporté par Al-Bûkhârî - Rapporté par Abû Dâwud - Rapporté par Aḥmad]

La taille recommandée pour le vêtement du croyant est qu'il doit arriver à mi-mollet, et il n'y a pas de mal s'il laisse tomber son vêtement pour ce qui va du mi-mollet aux chevilles. Par contre, la partie du pied qui se trouve au-dessous des chevilles et qui est couverte par le vêtement, sera châtiée pour avoir été dépassée. Quant à celui qui laisse traîner son pagne par arrogance et ingratitude vis-à-vis de la succession des bienfaits d'Allah à son égard, Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur, ne le regardera pas au Jour de la Résurrection.

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/4964>

